

PRIORITÉ À LA PROMESSE

SABBAT APRÈS-MIDI

Étude de la semaine

Ga 3.15-20 ; Gn 9.11-17 ; Mt 5.15-20 ; Ex 16.22-26 ; Gn 15.1-6.

Verset à mémoriser

**« Car si l'héritage venait de la loi, il ne viendrait plus de la promesse ;
or c'est par la promesse que Dieu a accordé sa grâce à Abraham. »**
(Ga 3.18)

Quelqu'un demanda un jour à un homme politique : « Avez-vous tenu toutes les promesses que vous aviez faites lors de votre campagne ? » Il répondit : *Oui, en tout cas toutes celles que j'avais l'intention de tenir* ».

Qui n'a jamais été d'un côté ou de l'autre d'une promesse non tenue ? Qui n'est jamais revenu sur une promesse, ou qui n'a jamais vu quelqu'un rompre une promesse qu'il lui avait faite ?

Parfois, les gens font une promesse en ayant l'intention de la tenir, mais ne la tiennent pas. D'autres font une promesse tout en sachant, à peine les mots sont-ils sortis de leur bouche ou de leur plume, que c'est un mensonge.

Heureusement pour nous, les promesses de Dieu sont tout à fait différentes. La Parole de Dieu est certaine et immuable. « **Ce que j'ai dit, je le fais arriver ; ce que j'ai conçu, je l'exécute** », dit l'Éternel (Es 46.11, COL).

Dans la leçon de cette semaine, Paul attire notre attention sur le lien entre la promesse de Dieu faite à Abraham et la loi donnée à Israël quatre cent trente années plus tard. Comment comprendre le rapport entre les deux, et qu'est-ce que cela implique pour la prédication de l'Évangile ?

Étudiez la leçon de cette semaine pour le sabbat 5 août.

DIMANCHE 30 juillet

La loi et la foi

(Ga 3.15-18)

Même si ses adversaires concédaient que la vie d'Abraham était principalement marquée par la foi, Paul savait qu'ils se demandaient tout de même pourquoi Dieu avait donné la loi à Israël environ quatre siècles après Abraham. Le don de la loi n'annulait-il pas tout arrangement précédent ?

Quel est le but de l'analogie de Paul entre les dernières volontés d'une personne et son testament, et l'alliance entre Dieu et Abraham (Ga 3.15-18) ?

Une alliance et un testament sont généralement différents. Une alliance, c'est généralement un accord mutuel entre deux personnes ou plus, souvent appelé un « *contrat* » ou un « *traité* ». À contrario, un testament est la déclaration d'une seule personne. La traduction grecque de l'Ancien Testament, la Septante, ne traduit jamais l'alliance entre Dieu et Abraham par le terme grec employé pour des accords ou des contrats mutuels (*syntheke*). À la place, elle emploie le mot pour testament ou dernières volontés (*diatheke*). Pourquoi ? Probablement parce que les traducteurs reconnaissaient que l'alliance de Dieu avec Abraham n'était pas un traité entre deux individus, où l'on fait des promesses qui engagent les deux parties. Au contraire, l'alliance de Dieu n'était fondée que sur sa propre volonté. Pas de séries de « *si, et, mais* » en pièces jointes. Abraham devait simplement prendre Dieu au mot.

Paul rebondit sur ce double sens de « *testament* » et d'« *alliance* » pour mettre en relief des traits spécifiques de l'alliance entre Dieu et Abraham. Comme avec un testament humain, la promesse de Dieu concerne un bénéficiaire spécifique, Abraham et sa descendance (*Gn 12.1-5 ; Ga 3.16*). Elle implique aussi un héritage (*Gn 13.15 ; 17.8 ; Rm 4 13 ; Ga 3.29*). Le plus important pour Paul, c'est la nature immuable de la promesse de Dieu. Tout comme le testament d'une personne ne peut plus être change une fois qu'il est entré en vigueur, de la même manière le don de la loi par l'intermédiaire de Moïse ne peut simplement invalider la précédente alliance entre Dieu et Abraham. L'alliance de Dieu est une promesse (*Ga 3.16*), et en aucun cas Dieu ne revient sur ses promesses (*Es 46.11 ; He 6.18*).

Remplacez le mot alliance par le mot promesse dans les passages suivants. Quelle est la nature de l'« alliance » dans chaque passage ?

En quoi une bonne compréhension de l'alliance de Dieu comme promesse clarifie-t-elle le sens du passage, et en quoi nous aide-t-elle à mieux saisir ce qu'est une alliance ? (*Gn 9.11-17 ; 15.18 ; 17.1-21*) ?

Qu'est-ce que cela nous enseigne également sur le caractère de Dieu, et sur la manière dont nous pouvons lui faire confiance ?

LUNDI 31 juillet

La foi et la loi

(Rm 3.31)

Paul a défendu avec force la suprématie de la foi dans la relation qu'entretient l'individu avec Dieu. Il n'a eu de cesse de déclarer que ni la circoncision ni aucune autre oeuvre de la loi n'est requise pour le salut, « **sachant que l'être humain n'est pas justifié en vertu des œuvres de la loi** » (Ga 2.16). De plus, Ce ne sont pas les œuvres de la loi mais la foi qui est la caractéristique principale du croyant (Ga 3.7). Cette négation répétée des œuvres de la loi soulève une question : « *Dans ce cas, la loi n'a-t-elle absolument aucune valeur ? Dieu s'est-il débarrassé de la loi ?* »

Du fait que le salut s'obtient par la foi et non par les œuvres de la loi, Paul veut-il dire que la foi abolit la loi ? Que nous disent les textes suivants ? Comparez Rm 3.31 et Rm 7.7,12 ; Rm 8.3 et Mt 5.17-20.

L'argument de Paul dans *Romains 3* coïncide avec sa discussion sur la foi et la loi dans Galates. Sentant que ses commentaires pourraient en amener certains à conclure qu'il exalte la foi aux dépens de la loi, Paul pose cette question rhétorique : « **Alors au moyen de la foi, réduisons-nous à rien la loi** » ? Le mot traduit par « réduire à rien » dans *Romains 3.31* est *kartageo*. Paul emploie fréquemment le mot, que l'on peut traduire par « annuler » (Rm 3.3, Second 21), « abolir » (Ep 2.15, DRB), « réduire à rien » (Rm 6.6), ou même détruire (1 Co 6.13, COL).

Clairement, si Paul voulait promouvoir l'idée que la Croix nous a débarrassés de la loi, comme certains le prétendent aujourd'hui, cela aurait été le moment. Pourtant, non seulement Paul réfute cette idée avec un « *Jamais de la vie !* » emphatique, mais il déclare en réalité que son évangile confirme la loi ! « *Le plan de la justification par la foi révèle la considération qu'à Dieu pour sa loi en exigeant et en fournissant le sacrifice d'expiation. Si la justification par la foi aboutit à la loi, alors il n'y avait nul besoin de la mort expiatoire de Christ pour libérer le pécheur de ses péchés, et ainsi de le restaurer dans une paix avec Dieu. De plus, la foi authentique implique en soi une disposition sans réserve à accomplir la volonté de Dieu dans une vie d'obéissance à sa loi. [...] La foi véritable, basée sur un amour sincère pour le Sauveur, ne peut que conduire à l'obéissance.* »¹³

Pensez aux conséquences si Paul avait vraiment dit qu'il ne fallait plus garder la loi. Par exemple, l'adultère serait-il encore un péché, ou bien le vol, ou même le meurtre ? Pensez au chagrin, à la douleur et à la souffrance que vous pourriez vous épargner si vous vous contentiez d'obéir simplement à la loi de Dieu. Quelles souffrances vous-même, ou d'autres, avez-vous traversé en conséquence directe de la désobéissance à la loi de Dieu ?

13 Ellen G. White, *The SDA Bible Commentary*, vol. 6, P. 510.

MARDI 1^{er} août

L'objectif de la loi

Dans Galates 3.19-29, Paul fait de multiples références « à la loi ». De quelle loi Paul parle-t-il dans cette portion de Galates ?

Certains, pensant que l'expression « *jusqu'à ce que* » au verset 19 indique que cette loi n'était que temporaire, ont cru que le passage faisait référence à la loi cérémonielle, car le but de cette loi a été accompli à la Croix et elle est donc arrivée à son terme à ce moment-là. Cela a du sens en soi, mais ce n'est pas ce que Paul dit dans Galates. La loi cérémonielle, aussi bien que la loi morale, ont été ajoutées au Sinaï à cause de la transgression, et nous verrons en considérant la question suivante que Paul pensait principalement à la loi morale.

Paul dit-il que la loi a été ajoutée ? À quoi a-t-elle été ajoutée et pourquoi ? Comparez Ga 3.19 et Rm 5.13,20.

Paul ne dit pas que la loi a été ajoutée à l'alliance que Dieu a faite avec Abraham, comme s'il s'agissait d'une sorte d'amendement à un testament qui modifiait les clauses d'origine. La loi existait bien avant le Sinaï (voir l'étude de demain). Paul veut plutôt dire que la loi a été donnée à Israël dans un objectif totalement différent. C'était pour ramener le peuple vers Dieu et vers la grâce qu'il offre à tous ceux qui viennent à lui par la foi. La loi nous révèle notre condition de péché et notre besoin de la grâce de Dieu. La loi n'était pas censée constituer un genre de programme pour « *gagner* » le salut. Au contraire, elle a été donnée, dit Paul, « *pour que la faute soit amplifiée* » (Rm 5.20, COL), c'est-à-dire pour nous montrer plus clairement le péché dans nos vies (Rm 7.13).

Tandis que les lois cérémonielles renvoyaient au Messie et soulignaient la sainteté et la nécessité d'un Sauveur, c'est la loi morale, avec ses « *Tu ne ... pas* » qui révèle le péché, qui nous montre que le péché fait non seulement partie de notre condition naturelle, mais qu'il est en réalité une violation de la loi de Dieu (Rm 3.20 5.13,20 ; 7.7,8,13). C'est pourquoi Paul déclare : « **Là où il n'y a pas de loi, il n'y a pas non plus de transgression** » (Rm 4.15).

« *La loi agit comme une loupe. Cet outil n'augmente pas le nombre des taches qui salissent un vêtement, mais elle les fait ressortir plus clairement et en révèle beaucoup plus que l'on ne peut en voir à l'œil nu.* »¹⁴

¹⁴ William Hendriksen, New Testament Commentary, Exposition on Galatians [Commentaire du Nouveau Testament, exposé sur Galates], Baker Book House, Grand Rapids, Michigan, 1968, p. 141.

MERCREDI 2 août

La durée de la loi de Dieu

La déclaration de Paul sur la loi ayant été ajoutée au Mont Sinaï signifie-t-elle qu'elle n'existait pas auparavant ? Dans le cas contraire, quelle était la différence avant et après le Mont Sinaï ? *Lisez Gn 9.5,6 ; 18.19 ; 26.5 ; 39.7-10 ; Ex 16.22-26.*

Dieu n'a pas eu besoin de révéler sa loi à Abraham avec du tonnerre, des éclairs, et une peine de mort (Ex 19.10-23). Pourquoi, dans ce cas, Dieu a-t-il donné la loi aux Israélites de cette manière ? Car lors de leur esclavage en Egypte, les Israélites avaient perdu de vue la grandeur de Dieu et ses standards moraux élevés. Ils avaient donc besoin de prendre conscience de l'ampleur de leur propre condition, et du caractère sacré de la loi de Dieu. Et c'est exactement ce qu'a fait la révélation au Sinaï.

Beaucoup interprètent ce texte comme signifiant que la loi donnée au Mont Sinaï était temporaire. Elle est intervenue quatre cent trente ans après Abraham et a pris fin quand Christ est arrivé. Mais cette interprétation contredit ce que dit Paul sur la loi dans Romains, ainsi que d'autres passages dans la Bible, comme *Matthieu 5.17-19*. L'erreur que font souvent les lecteurs avec ce passage, c'est de croire que l'expression « jusqu'à ce que » implique toujours une durée de temps limitée. Décrivant celui qui craint l'Éternel, *Psaume 112.8* dit : « **Son cœur est inébranlable ; il n'a pas de crainte. A la fin, sa vue s'arrêtera sur ses adversaires** ». Cela signifie-t-il qu'il aura de la crainte après la fin ? Jésus dit dans *Apocalypse 2.25* : « **Ce que vous avez, restez-y attachés jusqu'à ce que je vienne** ». Jésus veut-il dire que nous n'aurons plus à être fidèles une fois qu'il sera revenu ?

Le rôle de la loi n'a pas pris fin avec la venue de Christ. Elle continuera à mettre le péché en avant aussi longtemps que la loi existera. Ce que Paul dit ici, c'est que la venue de Christ marque un tournant décisif dans l'histoire de l'humanité. Christ peut faire ce que la loi ne pourra jamais faire : donner un véritable remède au péché, c'est-à-dire justifier les pécheurs et, par son Esprit, accomplir sa loi en eux. (*Rm 8.3,4*).

Vous êtes-vous déjà dit : « *Si seulement le Seigneur faisait ceci ou cela pour moi, alors jamais plus je ne douterai de lui* » ?

Pensez, pourtant, à ce qui est arrivé au Sinaï, à la puissance de Dieu qui s'est manifestée et que les Israélites ont vue. Et pourtant, qu'ont-ils fait ?

Qu'est-ce que cela nous indique sur ce qu'est la véritable foi et sur la manière dont on l'obtient et dont on la garde ? (Voir *Col 2.6*).

JEUDI 3 août

La supériorité de la promesse

« C'est lui qui, dans l'assemblée au désert, était avec l'ange qui lui parlait sur le mont Sinaï et avec nos pères ; il a reçu des paroles vivantes pour nous les donner. » (Actes 7.38)

Dans *Galates 3.19,20*, Paul poursuit le cheminement de sa pensée sur la loi qui n'annule pas l'alliance de grâce. C'est important, car si la théologie de ses adversaires était bonne, c'est exactement ce que ferait la loi. Réfléchissez, dans ce cas, à ce que serait notre condition de pécheurs si nous devions compter sur notre observation de la loi, et non plus sur la grâce de Dieu, pour nous sauver. Au final, nous serions sans espoir.

Bien que les détails des commentaires de Paul dans *Galates 3. 19,20* soient difficiles, son idée de base est claire : la loi est secondaire à la promesse, car elle a été promulguée par l'intermédiaire des anges et de Moïse. Le lien entre les anges et le don de la loi n'est pas mentionné dans Exode, mais on le trouve dans plusieurs endroits dans la Bible (*Dt 33.2 ; Ac 7.38,53 ; He 2.2*). Paul emploie le terme « Médiateur » dans *1 Timothée 2.5* en référence à Christ, mais ses commentaires laissent entendre qu'il pense à *Deutéronome 5.5*, quand Moïse dit : « *Je me tenais en ce temps-là entre le Seigneur et vous, pour vous dire la parole du Seigneur* ».

Aussi majestueux que le don de la loi au Sinaï ait pu être, avec des multitudes d'anges qui y assistaient, et aussi important qu'ait été Moïse, le don de la loi a été indirect. A contrario, la promesse de Dieu a été faite directement à Abraham (et par conséquent, à tous les croyants), car il n'y avait pas besoin de médiateur.

Au final, quelle que soit l'importance de la loi, ce n'est pas un substitut à la promesse du salut par la grâce par le moyen de la foi. Au contraire, la loi nous aide à mieux comprendre combien cette promesse est merveilleuse.

Décrivez la nature des rencontres directes entre Abraham et Dieu. Quel avantage procurait une telle immédiateté avec Dieu ? Considérez *Gn 15.1-6 ; 18.1-33 ; 22.1-18*.

Réfléchissez à d'autres rencontres entre des personnages bibliques et Dieu ; Adam et Eve en Éden (*Gn 3*) ; l'échelle de Jacob (*Gn 28*) ; Paul sur la route de Damas (*Ac 9*). Vous n'avez peut-être pas vécu quoi que ce soit de spectaculaire, mais de quelles manières Dieu s'est-il révélé à vous ?

Demandez-vous également si quelque chose, dans votre vie personnelle, ne vous empêche pas d'avoir le genre d'intimité et d'immédiateté qu'Abraham a connu avec Dieu. Si c'est le cas, quelles mesures prendre pour changer ?

Pour aller plus loin...

« Au cours de leur servitude, les Hébreux avaient en bonne partie perdu la connaissance de Dieu et des principes renfermés dans l'alliance avec Abraham. En outre, le Seigneur voulait les amener à l'aimer, à se confier en lui et à sentir leur besoin de son secours en les amenant à la mer Rouge dans un endroit où, poursuivis par les Egyptiens, il leur était impossible de s'échapper. Ce but fut atteint. Leur délivrance les remplit d'amour et de reconnaissance envers Dieu, et aussi de confiance en son puissant soutien. Une vérité plus grande encore devait leur être inculquée. Ayant vécu au milieu de l'idolâtrie, ils ne se faisaient une juste idée ni de la sainteté de Dieu ni de la profonde perversité de leurs cœurs et de leur complète incapacité d'obéir par eux-mêmes à la loi divine et, par conséquent, de la nécessité d'un Sauveur. Pour leur apprendre tout cela, Dieu les amena au Sinaï [...]. »¹⁵

« La loi de Dieu, prononcée au Sinaï avec une grandeur terrifiante, formule la condamnation du pécheur. Le rôle de la loi consiste à condamner ; elle ne possède aucun pouvoir pour pardonner ou racheter. »¹⁶

À méditer

- **Pensez à cette idée de promesse, en particulier les promesses non tenues. Qu'avez-vous ressenti quand des gens n'ont pas tenu une promesse envers vous ? Est-ce que cela change quelque chose selon les deux cas suivants : (1) la personne avait l'intention de la tenir, mais soit elle n'a pas pu ou elle a changé d'avis ; (2) ou bien, d'un autre côté, quand vous avez compris que la personne n'avait aucune intention de la tenir dès le départ ? Quel impact cela a-t-il eu sur votre niveau de confiance, quelle que soit la raison pour laquelle la promesse n'a pas été tenue ? Que ressentez-vous l'idée de savoir que vous pouvez faire confiance aux promesses de Dieu ? Ou peut-être devrait-on formuler la question ainsi : comment apprendre à d'abord faire confiance aux promesses de Dieu ?**
- **En quoi risquons-nous d'être corrompus par notre environnement au point de perdre de vue les vérités importantes que Dieu nous a données ? Comment prendre conscience du pouvoir de corruption de ces influences, et comment les contrecarrer ?**

Résumé

Le don de la loi au Sinaï n'a pas invalidé la promesse que Dieu avait faite à Abraham et la loi n'a pas non plus modifié les clauses de la promesse. La loi a été donnée afin que le peuple prenne conscience de la véritable ampleur de son état de péché, ainsi que de son besoin de la promesse que Dieu avait faite à Abraham et à ses descendants.

¹⁵ Ellen G. White, *Patriarches et prophètes*, chap. 32, p. 371.

¹⁶ Ellen G. White, *The SDA Bible Commentary [Commentaire biblique adventiste, vol. 6, p. 1094. Voir également Messages choisis, vol. 1, chap. 32, p. 278.*